

Résolution pour la création d'une «Table ronde mesures de contrainte à des fins d'assistance et placement des enfants»

Les soussignés – chercheurs issus de disciplines diverses – lancent un appel pour la création d'une table ronde permettant pour la recherche conséquente des mesures de contrainte à des fins d'assistance et placement des enfants au sein de l'état social Suisse et pratiquées jusqu'à un passé récent. Alors qu'une telle analyse est en cours, voire même achevée dans plusieurs pays européens, celle-ci fait encore cruellement défaut en Suisse.

Les débats persistants dans la société concernant les pratiques problématiques du domaine social requièrent un traitement global des événements, beaucoup de personnes touchées ayant atteint un âge avancé.

Mesures de contrainte à des fins d'assistance et placement des enfants

Des personnes contraintes de vivre dans la pauvreté ou ne répondant pas aux valeurs sociales et morales étroites jusqu'à un passé récent, ont subis de lourdes humiliations et atteintes à leur vie privée; particulièrement dans le domaine du *placement des enfants et des adolescents* (enfants placés en nourrice ou en institutions), *adoptions imposées* ainsi que *l'internement administratif* d'adolescents et d'adultes. Des décisions prises par des tiers concernant le droit de reproduction furent également des mesures radicales, concrètement *les stérilisations et castrations imposées* ainsi que *les avortements imposés*. Ces pratiques problématiques sont regroupées dans ce texte sous la définition de «mesures de contrainte à des fins d'assistance et placement des enfants». Elles furent l'expression d'une politique allant à l'encontre des droits humains et discriminatoire. Fin des années 1970 seulement, voire même des années 1980 en ce qui concerne les internements administratifs, elles furent abandonnées, notamment sur pression internationale. La critique exprimée en son temps, principalement par les personnes touchées elles-mêmes, ne rencontra guère de succès.

1

Débats actuels

Ces dernières années, l'étude des formes et des conséquences mesures de contrainte à des fins d'assistance s'est de plus en plus manifestée dans le cadre de la recherche culturelle et des sciences sociales, de la recherche psycho-médicale et du domaine du droit public et administratif.

La volonté des personnes touchées de rendre public leur vécu a été primordiale.

Ce débat est important dans la recherche de réponses actuelles aux questions du rapport que nous entretenons avec les plus faibles dans notre société et pour la reconnaissance des injustices subies par nombre de personnes touchées dans le passé. Il revêt également toute son importance pour l'orientation de la réglementation actuelle et future des interventions au niveau des droits de la personnalité de chacun au sein de l'état social suisse.

Les excuses déjà formulées ou en attente de la part des instances politiques ou religieuses démontrent une volonté de réflexion active également à haut niveau. Elles correspondent à un vif souhait des personnes touchées.

Des groupes de personnes touchées se sont organisés et ont formulé des différentes revendications à l'intention de la politique et de la société.

Outre des excuses par les représentants des autorités et des institutions religieuses et privées, celles-ci mentionnent encore les revendications suivantes:

- Une analyse scientifique globale, incluant la création d'outils pédagogiques correspondants
- La création d'un lieu d'assistance pour les personnes touchées
- La mise sur pieds d'un centre de compétence destiné à l'information et à la documentation
- La consultation sans réserve des dossiers et l'obligation de conserver les documents officiels correspondants
- La création d'un fonds social destiné aux personnes touchées
- Le versement de dédommagements financiers

Au-delà des frontières nationales, relevons que plusieurs pays européens s'intéressent depuis des années à cette thématique et ont déjà abouti à des procédures et réglementations, l'exemple le plus récent étant la Suède.

Recherche conséquente en Suisse

Les soussignés – chercheurs issus de disciplines diverses – lancent un appel à la Suisse officielle d'entamer une réflexion active.

Nous recommandons la création d'un organisme «mesures de contrainte à des fins d'assistance et placement des enfants», d'une table ronde formée de représentants des personnes touchées, de la Confédération et des cantons, des Églises, d'institutions sociales privées et des œuvres sociales ainsi que de la recherche pour l'élaboration de démarches concrètes et de propositions.

Un tel espace permettrait de discuter les revendications soumises, de les analyser et d'élaborer des solutions fondées et durables au sens d'une recherche active et globale de l'histoire suisse récente. Ainsi les souffrances des personnes touchées pourront être reconnues publiquement. De plus, cette contribution à un degré de conscience plus élevé permettrait désormais d'éviter la violation des droits humains et de l'enfance dans le cadre social.